

AVISU CESEC 2022-29¹
AVIS CESEC 2022-29

Relatif à
Rilativu à

L'immersion, une stratégie au service de l'apprentissage et la pratique de la langue corse

L'immersione, una strategia à prò di l'amparera è a pratica di a lingua corsa

Vu le Code général des Collectivités territoriales, notamment ses articles L. 4422-34 à L. 4422-37, R.4422-4 à R. 4425-6 ;

Vistu u Codice generale di e Cullettività Territoriale, in particolare i so articuli L. 4422-34 à L. 4422-37, R.4422-4 à R. 4425-6 ;

Vu la lettre de saisine du 15 juin 2022 par laquelle Monsieur le Président du Conseil Exécutif de Corse **demande l'avis du Conseil Economique Social, Environnemental et Culturel de Corse sur L'immersion, une stratégie au service de l'apprentissage et la pratique de la langue corse ;**

Vistu a lettera di presentazione di u 15 di ghjugnu di u 2022 di u Sgiò Presidente di u Cunsigliu Esecutivu di Corsica **chì dumanda l'avisu di u Cunsigliu Economicu, Sucial, di l'Ambiente e Culturale di Corsica rilativu à L'immersione, una strategia à prò di l'amparera è a pratica di a lingua corsa;**

Après avoir entendu, Monsieur Bernard Ferrari, Directeur langue corse ;

À nant'à u raportu di Jean Dal Colletto, per a cummissione « lingua corsa è u so sviluppu »

U Cunsigliu Economicu, Suciale, di l'Ambiente e Culturale di Corsica
Adunitu in seduta pienaria u 28 di ghjunghju di u 2022, in Aiacciu
Prununzia l'avisu chì seguita

Le constat paradoxal du recul de la pratique de la langue corse en même temps qu'une appétence pour celle-ci est à l'origine du souhait de la Collectivité de Corse de faire de la langue corse un secteur stratégique.

Pour ce faire, elle envisage de l'insérer dans un projet de développement basé sur la pratique en immersion reconnue comme ayant fait ses preuves.

L'objectif est double :

- Améliorer la pratique linguistique par des dispositifs originaux tels que l'immersion ;
- Faire accroître la présence de la langue corse dans la société par la création d'espaces de corsophonisation.

Afin d'atteindre les objectifs fixés, la Collectivité de Corse souhaite poursuivre les actions déjà engagées, en développer de nouvelles et adapter les dispositifs existants en y intégrant le paramètre immersion. Ces actions seront menées par le biais de procédures telles que les appels à projets, des contributions par le biais de la commande publique et l'octroi de subventions au titre du règlement des aides.

Dans cette perspective, le rapport présenté propose d'ores et déjà la mise en œuvre de moyens dédiés avec :

- Le lancement d'un appel à projets « Case di a lingua 2023 – 2024 » ;
- Une convention de partenariat avec le PNRC pour le lancement de l'appel à projets « Lingua è Natura » ;
- L'octroi d'une subvention pour un montant de 80.000 € à l'association « Scola corsa Federazione ».

Le CESECC se félicite de la volonté de la Collectivité de Corse de mettre en place une stratégie globale en faveur de la langue corse. S'il **approuve** l'ensemble des projets qui lui sont soumis, il **regrette** cependant que la stratégie mise en place se réfère à une enquête sociolinguistique dont il aurait souhaité avoir connaissance. Lors de son auto-saisine sur « le développement du bi-plurilinguisme dans la société », il avait clairement exprimé la nécessité d'une telle enquête afin de mieux définir les axes et contours d'une politique linguistique efficiente.

Le CESECC aurait souhaité que chacun des sujets évoqués dans ce rapport (stratégie globale, appels à projets et individualisation de subvention), par son importance, fasse l'objet d'un traitement spécifique dans un rapport distinct. Une présentation spécifique aurait permis de formuler des propositions plus précises et plus pertinentes.

Le CESECC attire l'attention sur l'insécurité juridique qui encadre le fonctionnement des écoles immersives, qu'elles soient privées ou publiques.

Le CESECC aurait aimé pouvoir disposer, à l'instar de ce qui a été fait pour la subvention attribuée à « Scola corsa federazione », d'éléments financiers relatifs aux opérations d'appels à projets (Case di a lingua et Lingua corsa è natura) présentées dans ce rapport.

Le CESECC rappelle l'importance des dispositifs d'évaluation de la pratique linguistique pour chacun des appels à projets.

Bien que le rapport présenté soit très complet, **le CESECC regrette** qu'à aucun moment ne soit évoquée la question de l'enseignement de la langue corse sur le continent qui a fortement été impacté par la réforme Blanquer.

Le CESECC souhaite un renforcement des moyens financiers alloués à la politique linguistique de la Collectivité de Corse, au regard du caractère ambitieux de la stratégie présentée.

Le CESECC émet un avis favorable sur ce rapport.

La Présidente,



Marie-Jeanne NICOLI